

Date de convocation

16.06.2014

Date d'affichage

16.06.2014

Nombre de conseillers :

19

Présents : 14

Votants : 19

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs cantine 2014/2015 ;
- Création d'une garderie de 17h30 à 18h / Modification de la délibération du 12 mai 2014 / Tarification du service ;
- Modification des statuts du SIDEP du Mont Louvet ;
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TNC ;
- Travaux d'accessibilité de la mairie : dépôt des dossiers d'accessibilité et d'urbanisme ;
- Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat ;
- Tirage au sort des jurés d'assises ;
- Informations diverses
- Questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Étaient présents tous les conseillers sauf : Jeannine ANDRE, Bruno BREMONT, Jean-Noël DEROCHE, André LEBLANC, Carine MARAT.

POUVOIRS :

- Jeannine ANDRE a donné pouvoir à Sylvie REGNIER ;
- Bruno BREMONT a donné pouvoir à Michel DELB ;
- Jean-Noël DEROCHE a donné pouvoir à Céline GUERSILLON ;
- André LEBLANC a donné pouvoir à Florence ROBIN ;
- Carine MARAT a donné pouvoir à Armelle MONTEL MARQUIS.

OBJET :

Jérémy MAUUARIN a été élu secrétaire.

N° 2014/26

**TARIFS CANTINE
2014/2015**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que par délibération du 24 juin 2013, le conseil municipal avait fixé les tarifs de cantine scolaire pour l'année 2013/2014 à :

- 4,45 € par repas pour les élèves prenant leurs repas à des jours programmés
- 5,60 € pour les repas occasionnels
- 3,20 € par repas programmé pour les familles bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU).

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

FIXE les tarifs des repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 à :

- 4,55 € par repas pour les élèves prenant leurs repas à des jours programmés ;
- 5,70 € pour les repas occasionnels ;
- 3,30 € par repas programmé pour les familles bénéficiant de la couverture maladie universelle (CMU).

N° 2014/27

**CREATION D'UNE
GARDERIE EXTRA
SCOLAIRE DE 17H30 A
18 H /
MODIFICATION DE LA
DELIBERATION DU 12
MAI 2014 /
TARIFICATIONS DU
SERVICE**

**Pour : 16
Contre : 1
Abstention : 2**

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que suite à la délibération du 12 mai dernier relative à l'organisation des activités périscolaires et aux diverses interpellations des parents d'élèves, il convient de proposer un service de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 18h ainsi qu'une garderie le mercredi de 12h à 12h15.

Il rappelle que la garderie du soir était prévue de 16h30 à 17h30 au tarif de 70 € par enfant et par an.

Il propose de modifier en conséquence la délibération du 12 mai 2014 concernant la garderie du soir et que ce service fonctionne de la façon suivante :

- Service fonctionnant de 16h30 à 18h sur la base d'une inscription préalable ;
- Possibilité pour les enfants de quitter avant 18h ;
- Coût :
 - 105 € par enfant et par an pour le créneau horaire de 16h30 à 18 h ;
 - 35 € par enfant et par an pour le créneau horaire de 17h30 à 18h à destination des enfants inscrits en activités périscolaires ou aux études surveillées.
 - Pour les familles bénéficiant de la CMU, ces tarifs sont réduits de 50 %.

Il propose également que la garderie le mercredi de 12h à 12h15 soit gratuite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les propositions exposées ci-dessus.

N° 2014/28

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de modification des statuts du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet. Il précise que cette

**MODIFICATION DES
STATUTS DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE
DISTRIBUTION D'EAU
POTABLE DU MONT
LOUVET**

Pour : 19
Contre :
Abstention :

modification concerne la représentation au SIDEP du Mont Louvet des communes de Chepy, Vésigneul sur Marne et Saint-Germain-la-Ville suite à leur entrée dans la nouvelle communauté de communes de la Moivre à la Coole qui détient la compétence « eau potable ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable du Mont Louvet.

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

N° 2014/29

**MODIFICATION DE LA
DUREE
HEBDOMADAIRE DE
SERVICE D'UN POSTE
D'ADJOINT
TECHNIQUE 2^{ème}
CLASSE A TNC**

Pour : 19
Contre :
Abstention :

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de service d'un agent travaillant à la garderie du matin ainsi qu'à l'école maternelle. Cet agent passerait ainsi de 28 h à 29 h par semaine. Il précise que cette modification n'excédant pas 10 % du nombre d'heures de service actuel, l'avis du Comité technique paritaire du Centre de gestion n'est pas requis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier à compter du 1^{er} septembre 2014 la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe comme suit :

- Ancienne durée hebdomadaire : 28/35ème
- Nouvelle durée hebdomadaire : 29/35ème

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2014.

N° 2014/30

**TRAVAUX
D'ACCESSIBILITE DE
LA MAIRIE : DEPOT
DES DOSSIERS**

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de mise en accessibilité de la mairie.

Il précise que dans le cadre de ces travaux, il convient de déposer un dossier devant la commission accessibilité ainsi qu'une déclaration préalable au titre de la modification de la façade de la mairie.

**D'ACCESSIBILITE ET
D'URBANISME**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le maire à déposer les dossiers correspondants et à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

N° 2014/31

**MOTION DE SOUTIEN
A L'ACTION DE L'AMF
POUR ALERTER
SOLENNELLEMENT LES
POUVOIRS PUBLICS
SUR LES
CONSEQUENCES DE LA
BAISSE MASSIVE DES
DOTATIONS DE
L'ETAT**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

*Acte reçu en préfecture
le 26 juin 2014*

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Sarry rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Sarry estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Sarry soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

N° 2014/32

**ETABLISSEMENT DE
LA LISTE
PREPARATOIRE /
JURES D'ASSISES**

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des membres du jury criminel pour l'année 2015, le conseil municipal procède au tirage au sort de six personnes sur la liste électorale de la commune.

Les résultats sont les suivants :

N°1 : Véronique SIBELLE née le 05/09/1960 à Chalons sur Marne domiciliée 9, rue Jacques Brel à Sarry, n° 802 de la liste électorale, bureau n° 2.

N°2 : Jean-Philippe MAURELET, né le 26/09/1969 à Quimper, domicilié 37 rue des Cépages à Sarry, n° 800 de la liste électorale, bureau n°1.

N° 3 : Chantal DUPIN, épouse BARTHE, née le 14/11/1960 à Reims, domiciliée 38 rue Jacques Brel à Sarry, n° 299 de la liste électorale, bureau n°2.

N° 4 : Pauline LOUIS, née le 19/02/1988 à Chalons-sur-Marne, domiciliée 17 bis rue du Thermot à Sarry, n° 575 de la liste électorale, bureau 2.

N° 5 : Danièle PLIQUE, épouse GUILLEMIN, née le 02/01/1948 à Saint Dizier, domiciliée 16, rue des Bleuets à Sarry, n° 558 de la liste électorale, bureau 1.

N° 6 : Yvette PHELIS, épouse MARTINOT, née le 22/01/1948 à Sainte-Ménéhould, domiciliée 39 le Hameau à Sarry, n° 707 de la liste électorale, bureau 2.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2014/26 : Tarifs cantine 2014/2015 ;
- 2014/27 : Création d'une garderie de 17h30 à 18h / Modification de la délibération du 12 mai 2014 / Tarification du service ;
- 2014/28 : Modification des statuts du SIDEPA du Mont Louvet ;
- 2014/29 : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à TNC ;
- 2014/30 : Travaux d'accessibilité de la mairie : dépôt des dossiers d'accessibilité et d'urbanisme ;
- 2014/31 : Motion de soutien à l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat ;
- 2014/32 : Tirage au sort des jurés d'assises

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
		<i>Représenté</i>		
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
	<i>Représentée</i>	<i>Représenté</i>		
WEBER Pascal	DEROCHE Jean-Noël	ROBIN-BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle
	<i>Représenté</i>			
GUERSILLON Céline	TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUUARIN Jérémy	
		<i>Représentée</i>		